

CONCOURS PROFESSEUR DES ÉCOLES

ADMISSION

CRPE
2023
2024

M1 • M2

EPS

Enjeux, sécurité, développement
et psychologie de l'enfant

 30 questions
d'autoévaluation assorties
d'un parcours de révisions

 Tous les savoirs disciplinaires
et didactiques

 La méthode et les conseils
des formateurs

 11 sujets corrigés
dont 2 sujets 2022

OFFERT
en ligne

- Le guide du concours
- 50 QCM interactifs
- 2 sujets corrigés

M. Loison (dir.)
H. Groenen (coord.)
A. Huchez
P. Kapusta
T. Kuehn
S. Necker
S. Pasquallini

N°1 **Vuibert**
DES CONCOURS

Concours Professeur des écoles

ADMISSION

CRPE

2023

M1 • M2

EPS

Enjeux, sécurité, développement et psychologie de l'enfant

Ouvrage dirigé par Marc Loison

Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine de l'université d'Artois, ancien conseiller pédagogique chargé de mission académique pour l'éducation prioritaire, ancien président de jury CRPE

Co-écrit par Haimo Groenen, coordinateur de l'ouvrage

Professeur agrégé d'EPS, maître de conférences en STAPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille, URePSSS (ULR 7369)

Aurore Huchez

Maître de conférences en STAPS, faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique, UFR 3S, Université de Lille, chercheure associée URePSSS (ULR 7369)

Philippe Kapusta

Professeur certifié d'EPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille

Thibaut Kuehn

Professeur agrégé d'EPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille

Sophie Necker

Maître de conférences en STAPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille, RECIFES-CIREL (ULR 4354)

Sylvain Pasqualini

Professeur honoraire agrégé d'EPS, Inspé Académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille

Ressources numériques pour réussir le CRPE

Téléchargez :

- notre guide du concours ;
- 2 sujets blancs corrigés ;
- 50 QCM interactifs.



sur www.vuibert.fr/site/213966

ISBN : 978-2-311-21396-6

Conception et réalisation de la couverture : Delphine d'Inguibert et Valérie Goussot, adaptation Caroline Joubert (Atelier du livre)

Conception de l'intérieur : Bleu T, adaptation Caroline Joubert (Atelier du livre)

Composition : Émili Lorie!

Édition : Nicolas Waszak

Illustrations : coordination Marie-Christine Liennard

Réalisation : Valérie Goncalves, Christel Parolini



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – août 2022 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

Avant-propos	7
Mode d'emploi	9
QCM d'autoévaluation	11

PARTIE 1 / REPÈRES DISCIPLINAIRES SUR L'EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

1 LES FONDEMENTS DE L'EPS EN TANT QUE DISCIPLINE D'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation	17
Cours	20

1. Définitions et spécificités de l'EPS	20
A. L'EPS : une discipline à part entière à l'école.....	20
B. L'EPS : une discipline essentielle à l'école.....	20
2. Programmes scolaires et textes officiels	22
A. Enjeux, finalités et objectifs de l'EPS à l'école primaire.....	22
B. Les activités physiques : supports et moyens éducatifs de l'EPS.....	27
C. EPS, socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et interdisciplinarité.....	29
D. Horaires et organisation de l'EPS.....	32
E. Fiches ressources et documents d'accompagnement Éduscol.....	34
3. Les moyens éducatifs de l'EPS : les AP	34
A. Le statut culturel et éducatif des AP	34

B. Classifications des AP.....	35
4. L'EPS et l'éducation à la santé à l'école	37
A. Contextualisation et définitions préalables.....	37
B. Les rapports historiques entre santé, école et EPS.....	38
C. Repères sur l'éducation à la santé à l'école et en EPS.....	40
Entraînements	44
Corrigés	45

2 REPÈRES SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS ET LES APPRENTISSAGES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation	49
Cours	52

1. Connaissances scientifiques sur le développement et la psychologie de l'enfant	52
A. Éléments de définition.....	52
B. Repères théoriques généraux.....	53
C. Repères sur quelques théoriciens du développement	55
D. Développement de l'enfant et EPS	57
2. Apprentissages, ressources et efforts physiques	67
A. Apprentissages et EPS.....	67
B. Les apprentissages moteurs en EPS.....	72

3. Repères didactiques et pédagogiques sur l'enseignement de l'EPS	75
A. Programmation de l'EPS et des AP	76
B. Analyse et transposition didactique des AP en EPS.....	77
C. Définition des objectifs et des contenus d'enseignement ..	79
D. Formes et fonctions des évaluations en EPS	81
E. Concevoir des unités et des progressions d'apprentissage en EPS	82
F. Concevoir des situations d'apprentissage en EPS	84
G. Repères sur l'organisation pédagogique de l'enseignement et des apprentissages.....	86
H. Enseignement de l'EPS et sécurité des élèves.....	89
Entraînements.....	94
Corrigés.....	95

3 REPÈRES INSTITUTIONNELS ET MÉTHODOLOGIQUES SUR L'ÉPREUVE EPS DU CRPE	
Autoévaluation.....	99
Cours	100

1. Repères et conseils méthodologiques concernant l'exposé	100
A. Analyser et problématiser le sujet	102
B. Formuler des hypothèses.....	102
C. Proposer une réponse au sujet	103
D. Conseils et erreurs à éviter	104
E. Conseils méthodologiques pour exposer sa réponse.....	104
2. Repères sur l'entretien : les attentes du jury	105

PARTIE 2 / REPÈRES DIDACTIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT DES AP EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

1 ENSEIGNER LA NATATION EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation.....	109
Cours	111

1. Connaissances didactiques sur l'APSA.....	111
A. Logique interne.....	111
B. Problèmes fondamentaux	111
C. Ressources sollicitées	112
2. Connaissances institutionnelles.....	115
A. Au cycle 1.....	115

B. Compétences générales travaillées en cycles 2 et 3 en lien avec le socle commun	118
C. Au cycle 2.....	119
D. Au cycle 3.....	121

3. Repères et outils didactiques..	124
A. Repères didactiques sur l'ensemble de la scolarité.....	124
B. Repères didactiques pour la grande section et le CP.....	129
C. Repères didactiques pour le cycle 2	131
D. Repères didactiques pour le cycle 3	133
Entraînements.....	135
Corrigés.....	136

2 ENSEIGNER LES ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation..... 145

Cours 147

1. Connaissances didactiques sur l'APSA..... 147

- A. Analyse didactique de l'athlétisme147
- B. Thèmes moteurs ou objet d'enseignement spécifiques à la course de durée 151

2. Connaissances institutionnelles..... 151

3. Repères et outils didactiques.. 154

- A. Développement de l'enfant et course longue 154
- B. Sécurité en course longue..... 154
- C. L'unité d'apprentissage155
- D. Exemples de situations repère (SR) en C2 et C3156
- E. Exemples de situations d'apprentissage en C2 et C3.....158

Entraînements..... 163

Corrigés..... 164

3 ENSEIGNER LES ACTIVITÉS GYMNIQUES EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation..... 177

Cours 179

1. Connaissances didactiques sur l'APSA..... 179

- A. Logique interne.....179
- B. Problèmes fondamentaux et enjeux de formation181
- C. Ressources sollicitées183

2. Connaissances institutionnelles..... 186

- A. Attendus de fin de cycle fixés par les TO et compétences visées au C1..... 186

- B. Compétences générales travaillées en C2 et C3 en lien avec le socle commun.....187

- C. Attendus de fin de cycle et compétences visées au C2 selon les programmes..... 188

- D. Attendus de fin de cycle fixés par les TO et compétences visées au C3..... 189

3. Repères et outils didactiques.. 189

- A. Développement de l'enfant et activités gymniques 190
- B. Sécurité en activités gymniques...192
- C. Exemple d'unité d'apprentissage en cycle 2 (CE2)193
- D. Situation repère proposée en fin de séquence.....193
- E. Exemple d'unité d'apprentissage en cycle 3..... 196

Entraînements..... 204

Corrigés..... 205

4 ENSEIGNER LA DANSE EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation..... 213

Cours 215

1. Connaissances didactiques sur l'APSA..... 215

2. Connaissances institutionnelles..... 218

3. Repères et outils didactiques 220

- A. La démarche de création..... 220
- B. Les composantes du mouvement.....221
- C. L'évaluation223
- D. Développement de l'enfant et danse224
- E. La danse à l'école en toute sécurité.....224
- F. Caractéristiques générales de démarches d'enseignement en danse225

Entraînements.....227

Corrigés.....228

5 ENSEIGNER LES ACTIVITÉS DE COMBAT EN EPS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Autoévaluation.....235

Cours 236

1. Connaissances didactiques sur l'APSA.....236

A. Définition et logique interne236

B. Objets d'enseignements237

C. Problèmes fondamentaux239

D. Ressources sollicitées 240

E. Formes de pratiques sociales242

F. Enjeux de formation.....242

2. Connaissances institutionnelles.....243

A. Orientations institutionnelles relatives au cycle 1.....243

B. Orientations institutionnelles relatives au cycle 2 et au cycle 3245

3. Repères et outils didactiques..247

A. Développement de l'enfant et activités de combat.....247

B. Repères généraux sur la démarche d'enseignement248

C. Activités de combat et sécurité... 250

D. Variables didactiques251

E. Illustration de choix didactiques possibles253

Entraînements.....259

Corrigés..... 260

6 ENSEIGNER LES JEUX ET SPORTS COLLECTIFS EN EPS

Autoévaluation.....267

Cours 269

1. Connaissances didactiques sur l'APSA..... 269

A. Logique interne.....269

B. Problèmes fondamentaux269

C. Ressources sollicitées270

2. Connaissances institutionnelles.....272

A. Au cycle 1.....272

B. Compétences générales travaillées en cycles 2 et 3 en lien avec le socle commun272

C. Au cycle 2.....273

D. Au cycle 3.....274

3. Repères et outils didactiques..275

A. Développement de l'enfant, jeux et sports collectifs275

B. Repères didactiques sur l'ensemble de la scolarité.....275

C. Repères didactiques pour la maternelle (début).....276

D. Repères didactiques pour le cycle 2277

E. Repères didactiques pour le cycle 3279

F. Sécurité en jeux et sports collectifs.....281

Entraînements.....282

Corrigés.....283

Liste des abréviations utilisées 288

Avant-propos

Depuis quelques années, de manière récurrente, il est indiqué dans les rapports de jury CRPE que l'on attend des candidats qu'ils manifestent leur **engagement dans la construction des compétences professionnelles** telles qu'elles sont définies dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013).

L'arrêté du 25 janvier 2021, relatif à la réforme du CRPE, indique clairement qu'une **dimension fortement professionnalisante** est désormais dévolue aux épreuves écrites et orales d'admissibilité et d'admission : épreuve d'application (construction et analyse de démarches d'apprentissage en sciences et technologie ; histoire, géographie et EMC ; arts) ; conception et animation d'une séance d'enseignement en français et en mathématiques ; analyse et échange à propos de deux mises en situation professionnelle portant sur l'enseignement et la vie scolaire ; élaboration d'une proposition de situation d'apprentissage en EPS.

Au regard de ce constat nous avons opéré plusieurs choix éditoriaux qui se caractérisent par leur originalité mais aussi et surtout leur volonté de répondre aux réels besoins des candidats.

Ainsi, dans ce manuel consacré à l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) et à la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant, nous avons pris le parti de porter l'accent sur **la compétence P1** : « **Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique** ». Pour ce faire, l'ouvrage est organisé en deux grandes parties : les repères disciplinaires sur l'EPS à l'école primaire ; les repères didactiques sur l'enseignement des activités physiques en EPS à l'école primaire.

Dans chaque chapitre, une autoévaluation assortie de conseils précède les éléments de cours. Ces derniers sont ponctués d'exercices d'application et d'entraînement de type concours.

Par ailleurs, ce manuel propose quelques outils innovants qui viendront compléter et structurer la préparation au CRPE, à savoir :

- un **mode d'emploi visuel** pour vous orienter dans le manuel ;
- un **test d'autoévaluation générale** en début d'ouvrage portant sur la **compétence P1** ;
- un **parcours de révisions** personnalisé faisant suite à cette évaluation générale ;
- de **nombreux repères didactiques et conseils de formateurs** pour élaborer des propositions de situations d'apprentissage conformément aux attendus de l'épreuve ;

- de nombreux **schémas** pour appréhender les **compétences visées** et les **niveaux de difficulté** de certaines activités physiques en EPS.

Les auteurs de cet ouvrage et moi-même espérons que ce manuel ainsi conçu et doté de ses multiples outils méthodologiques vous permettra de vous préparer efficacement à l'épreuve d'EPS.

Sa mise en œuvre éditoriale n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de Michel Ringeisen et Nicolas Waszak, éditeurs, que je tiens ici personnellement à remercier.

Marc Loison,

maître de conférences honoraire, docteur en histoire de l'éducation
et sciences de l'éducation, directeur de l'ouvrage

Mode d'emploi

En début de manuel

QCM d'autoévaluation

- Pour chaque question, une seule réponse est correcte.
- Questions sur la partie 1 : Maîtriser les repères disciplinaires
- 1. L'EPS peut être définie comme étant :
 - a. le sport.
 - b. la pratique d'activités physiques et sportives à l'école.
 - c. une discipline scolaire à part entière mais singulière.
 - d. une pratique sportive obligatoire à l'école.
 - 2. Le corps est :
 - a. une finalité de l'EPS.
 - b. au cœur de l'identité de l'EPS.
 - c. le moyen de l'EPS.
 - d. le principe éducatif de l'école dans le cadre du dualisme de Decroly.
 - 3. Les enjeux éducatifs de l'EPS :
 - a. sont définis en référence à la fois à ses finalités et objectifs, et aux finalités de l'école.
 - b. sont définis par les activités physiques.
 - c. dépendent des choix de l'enseignant.
 - d. sont définis en référence à ses finalités et objectifs.
 - 4. Les programmes scolaires peuvent évaluer les élèves au plaisir de la pratique sportive :
 - a. à partir de cycles 1.
 - b. au cycle 2.
 - c. au cycle 3.
 - d. aux cycles 1 et 3.

Un QCM d'autoévaluation pour identifier vos forces et vos faiblesses et vous aider à organiser vos révisions

Dans chaque chapitre

1 Enseigner la natation en EPS à l'école primaire

AUTOÉVALUATION

- 1. A partir du fond du bassin, le corps humain flotte-t-il à la surface ?
 - a. Non, car le corps humain est lourd.
 - b. Oui, mais de fait dans les écoulements.
 - c. Oui, si les poumons sont vides d'air.
 - d. Oui, si on est à l'eau.
- 2. Dans quelle position le corps d'un élève-tatoueur se situe-t-il ?
 - a. En faisant des mouvements.
 - b. En étant immobile.
 - c. En étant dans une position de flottement.
 - d. En étant dans une position de glissement.
- 3. Quelle est la caractéristique à observer en fin de cycle 3 ?
 - a. Nager 50 m.
 - b. L'acquisition du savoir-nager en sécurité, parcourus de 10 tâches enchâssées, à caractère sécuritaire.
 - c. 7 Fry en 10 sec, dans les épreuves, les possibilités d'accès à une piscine et la maîtrise de l'équipement scolaire pour les épreuves.
 - d. 600 mètres de natation en 10 minutes.
- 4. Pourquoi la natation et la pratique aquatique sont-elles utiles pour enseigner la natation ?
 - a. La pratique professionnelle pour les enseignants et les élèves pour les enseignants.
 - b. Pour les enseignants et les élèves pour les enseignants.
 - c. Pour les enseignants et les élèves pour les enseignants.
 - d. Pour les enseignants et les élèves pour les enseignants.

Un QCM pour faire le point sur vos connaissances

CORRIGÉS

- 1. a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l. m. n. o. p. q. r. s. t. u. v. w. x. y. z.
- 2. a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l. m. n. o. p. q. r. s. t. u. v. w. x. y. z.
- 3. a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l. m. n. o. p. q. r. s. t. u. v. w. x. y. z.
- 4. a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l. m. n. o. p. q. r. s. t. u. v. w. x. y. z.

PARCOURS DE RÉVISIONS PERSONNALISÉ

- Calculer votre score et savoir vos besoins

Maîtriser les repères disciplinaires	/20
Maîtriser les repères didactiques	/5

 - À partir de ce score et surtout des questions mal maîtrisées, déterminez un ordre de lecture des chapitres : vous pouvez commencer par les domaines dans lesquels vous vous sentez le plus à l'aise, ou au contraire travailler en priorité vos difficultés.
 - À la fin de chaque chapitre, commencez par effectuer l'autoévaluation, puis prenez connaissance des conseils. Ces derniers porteront la plupart des difficultés rencontrées par les candidats et les notions à bien maîtriser pour le concours. Au regard de celles-ci, sur la base des renvois proposés dans le corrigé, consultez les éléments de cours correspondants, faites ensuite les exercices d'application et enfin reprenez-les avec les supports blancs ou officiels proposés en fin de chapitre.

Un parcours de révisions pour répondre au mieux à vos besoins

Des renvois vers le cours pour vous reporter aux notions non maîtrisées

Des exercices d'application pour mettre en pratique les principales notions

Des renvois vers les corrigés pour vous évaluer

Un cours illustré d'exemples pour bien assimiler les notions

1. Enseigner la natation en EPS à l'école primaire

Coordonnations
Les coordinations de jambes, du bras, de la tête deviennent primordiales en particulier lors de l'apprentissage des techniques de nage. L'aspect temporel de ces coordinations doit être travaillé de manière à ce que l'élève puisse effectuer les mouvements de manière précise et coordonnée dans l'eau (apprentissage des notions de rythme et de synchronisation).

Déplacements
Dans les techniques de nage en particulier, mais plus généralement, elles concernent des déplacements simultanés des bras, des jambes et de la tête, ou au contraire travailler en priorité vos difficultés.

Ex. : Problèmes de mobilisation des ressources mécaniques pouvant expliquer des comportements typiques d'élèves :
- Si la tête est en avant dans l'eau, le corps est en position de flottement, le corps est en position de flottement.
- Si la tête est en arrière dans l'eau, le corps est en position de flottement, le corps est en position de flottement.
- Si la tête est en position de flottement, le corps est en position de flottement, le corps est en position de flottement.
- Si la tête est en position de flottement, le corps est en position de flottement, le corps est en position de flottement.

Les ressources énergétiques
La plupart des actions aquatiques sont de courte durée et demandent un investissement énergétique et intense. L'élève développe principalement ses ressources énergétiques à travers les actions aquatiques. Cependant, lors de parcours (enchaînement de différentes actions à travers des exercices), l'élève doit être capable de maintenir un effort soutenu (à travers des exercices de résistance) et de maintenir un effort soutenu (à travers des exercices de résistance) et de maintenir un effort soutenu (à travers des exercices de résistance).

AUTOÉVALUATION COURS ENTRAÎNEMENTS CORRIGÉS

– Si une immersion longue est demandée juste après un déplacement en surface autonome, l'élève devra contrôler cette immersion car il ne pourra pas se relever.
– Si l'élève réalise des coups de bras à un rythme très soutenu lors d'une nage ventrale, il est fort possible qu'il devra répondre après un bref repos.

APPLICATION 1
Quel type de problèmes sont posés à tout pratiquant ?

APPLICATION 2
Quel type de ressources perceptives est mobilisé en priorité ?

APPLICATION 3
Citez une ou plusieurs dissociations à apprendre.

2 Connaissances institutionnelles
Avant d'analyser les programmes des trois cycles, il est utile de mentionner que le BO de 2015 (mars 2015) – Enseignement de la natation scolaire – contribution de l'école à l'éducation aquatique –, fixe le cadre réglementaire et les enjeux de cet enseignement. En particulier, les conditions d'enseignement, les responsabilités, la programmation du cycle 1 au cycle 3, des objectifs progressifs à poursuivre (3 étapes de l'initiation aquatique), l'emploi limité (utilisation du savoir-nager en sécurité), et le fait de l'enseigner, que nous ne présentons pas en compte dans ce chapitre, car il peut être passé avec beaucoup de détails.

A. au cycle 1
Les activités aquatiques permettent de viser l'objectif 2 – Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés – des programmes relatifs à l'EPS. Les programmes ne contiennent pas d'informations précises et spécifiques concernant la complexité à atteindre lors des activités aquatiques. Nous vous proposons donc de considérer deux types de documents.
Le BO du 20 mars 2015 portant sur la natation scolaire stipule que « le parcours de formation de l'élève s'étend dans la perspective d'une initiation aquatique, dès le cycle 1 ».
Si les conditions sont réunies pour permettre à ces élèves de bénéficier d'un accès à la piscine, il convient de favoriser la mise en place d'une unité d'enseignement qui favorise l'acquisition d'un savoir-nager « autonome ». En effet, un élève de l'école, lorsqu'il est initié, n'est pas accablé à ces espaces aquatiques.

QCM d'autoévaluation

Pour chaque question, une seule réponse est correcte.

Questions sur la partie 1 : Maîtriser les repères disciplinaires

- ❶ L'EPS peut être définie comme étant :
- a. du sport.
 - b. la pratique d'activités physiques et sportives à l'école.
 - c. une discipline scolaire à part entière mais singulière.
 - d. une pratique sportive obligatoire à l'école.
- ❷ Le corps est :
- a. une finalité de l'EPS.
 - b. au cœur de l'identité de l'EPS.
 - c. le moyen de l'EPS.
 - d. la priorité éducative de l'école dans le cadre du dualisme de Descartes.
- ❸ Les enjeux éducatifs de l'EPS :
- a. sont définis en référence à la fois à ses finalités et objectifs, et aux finalités de l'école.
 - b. sont définis par les activités physiques.
 - c. dépendent des choix de l'enseignant.
 - d. sont définis en référence à ses finalités et objectifs.
- ❹ Les programmes scolaires prévoient d'initier les élèves au plaisir de la pratique sportive :
- a. à partir du cycle 1.
 - b. au cycle 2.
 - c. au cycle 3.
 - d. aux cycles 2 et 3.
- ❺ Les horaires de l'EPS sont :
- a. définis librement par chaque enseignant.
 - b. identiques sur toute l'école primaire.
 - c. de 3 heures hebdomadaires par semaine.
 - d. de 108 heures par an à l'école élémentaire.
- ❻ Les problématiques sociétales relatives à la santé :
- a. sont déterminées par des facteurs génétiques.
 - b. dépendent de facteurs conjoncturels et des connaissances scientifiques disponibles.
 - c. ont toujours été les mêmes.
 - d. n'impactent pas l'école.
- ❼ Pour les enfants jusque 5 ans, on recommande qu'ils soient actifs physiquement grâce à :
- a. 3 heures d'activités physiques et de jeux par jour.
 - b. 2 heures d'activités physiques et de jeux par jour.
 - c. 1 heure d'activités physiques et de jeux par jour.
 - d. 30 à 45 minutes d'activités physiques et de jeux par jour.
- ❽ À l'école élémentaire, les APSA programmées sont choisies en lien avec :
- a. 2 champs d'apprentissage.
 - b. 3 champs d'apprentissage.
 - c. 4 champs d'apprentissage.
 - d. 5 champs d'apprentissage.

- 9 L'EPS participe au socle commun de connaissances, de compétences et de culture :
- a. à travers 5 compétences spécifiques.
 - b. à travers 5 compétences générales.
 - c. à travers 5 compétences méthodologiques.
 - d. à travers 5 compétences sociales.
- 10 Le développement de l'enfant est à la croisée des processus suivants :
- a. la croissance et l'éducation.
 - b. l'apprentissage et la maturation.
 - c. la croissance et la maturation.
 - d. l'apprentissage et la croissance.
- 11 La psychologie de l'enfant étudie :
- a. le développement de l'enfant.
 - b. le développement de l'enfant à travers tous les éclairages scientifiques.
 - c. le développement de l'enfant à travers la théorie de Piaget.
 - d. le développement de l'enfant scolarisé.
- 12 Le développement de l'enfant résulte d'une interaction entre :
- a. un patrimoine génétique et l'éducation familiale.
 - b. un patrimoine génétique et les apprentissages scolaires.
 - c. un patrimoine génétique et les expériences du sujet.
 - d. un patrimoine génétique et l'environnement physique.
- 13 Le développement de l'enfant aboutit à des évolutions :
- a. qui surviennent de façon identique chez tous les individus.
 - b. qui traduisent des variations interindividuelles et intra-individuelles.
 - c. qui traduisent des variations interindividuelles.
 - d. qui traduisent des variations intra-individuelles.
- 14 Les catégories de ressources sollicitées lors de la pratique des AP :
- a. sont différentes selon les APSA.
 - b. sont identiques quelles que soient les APSA.
 - c. dépendent du développement de l'enfant.
 - d. dépendent des choix faits par l'enseignant.
- 15 Lors d'un apprentissage moteur, quelle information est importante pour l'élève :
- a. connaissance de l'action.
 - b. connaissance du but.
 - c. connaissance du résultat.
 - d. connaissance du mouvement.
- 16 Lequel des éléments suivants n'est pas constitutif d'une séance d'EPS :
- a. l'appel.
 - b. l'échauffement.
 - c. le corps de la séance.
 - d. le retour au calme.
- 17 En EPS, le retour au calme :
- a. se situe à la fin de chaque situation.
 - b. permet aux élèves de récupérer des efforts fournis durant la séance.
 - c. a une durée qui est toujours la même.
 - d. se déroule toujours de la même façon.
- 18 La programmation de l'EPS à l'école élémentaire doit prendre en compte :
- a. tous les champs d'apprentissage de l'EPS.
 - b. 3 champs d'apprentissage au choix de l'enseignant.
 - c. 2 champs d'apprentissage au choix de l'enseignant.
 - d. 1 champ d'apprentissage au choix de l'enseignant.

- 19 Dans une situation d'apprentissage, un critère de réussite :
- a. précise le but de la tâche.
 - b. est toujours formulé selon un critère quantitatif.
 - c. est toujours formulé selon un critère qualitatif.
 - d. permet à l'élève de savoir s'il a réussi la tâche.
- 20 Les formes de groupement des élèves en EPS :
- a. sont identiques comparativement aux autres disciplines.
 - b. conduisent à séparer les filles et les garçons.
 - c. permettent de gérer l'hétérogénéité des élèves.
 - d. dépendent uniquement de l'AP pratiquée.
- 21 En EPS, lors de la pratique d'une AP, les risques subjectifs renvoient :
- a. aux risques perçus par l'enseignant.
 - b. aux risques perçus par les élèves.
 - c. aux risques caractéristiques de l'AP.
 - d. aux risques caractéristiques de l'environnement physique.
- 22 Lors d'un cours d'EPS, l'enseignant peut décider de solliciter un intervenant extérieur :
- a. sans faire de démarche administrative.
 - b. en le laissant faire cours seul.
 - c. en le laissant décider seul des orientations du cours.
 - d. en conservant la responsabilité des choix faits pour ses élèves.
- 23 Lors de l'apprentissage d'une habileté motrice telle un tir en basket-ball, une pratique en variabilité consiste à faire varier :
- a. les caractéristiques spatiales et temporelles du mouvement.
 - b. la durée de la situation selon les élèves.
 - c. le but de la situation.
 - d. l'aménagement matériel de la situation.
- 24 La gestion par l'enseignant de la sécurité des élèves ne dépend pas :
- a. de l'âge et du développement des élèves.
 - b. de l'AP pratiquée.
 - c. du goût du risque de l'enseignant.
 - d. de l'environnement physique.
- 25 L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) est à valider :
- a. en fin de cycle 2.
 - b. en CM2.
 - c. au cycle 3.
 - d. en fin de cycle 4.

Questions sur la partie 2 : Maîtriser les repères didactiques

- 26 En course de durée, le fait de conduire l'élève à un état proche de l'épuisement :
- a. est risqué.
 - b. est une condition de progrès.
 - c. est adapté à son niveau de développement.
 - d. est bénéfique pour sa santé.
- 27 La réalisation d'un enchaînement gymnique destiné à être vu et jugé est prévue :
- a. au cycle 1.
 - b. au cycle 2.
 - c. au cycle 3.
 - d. aux cycles 2 et 3.

- 28 En danse, lequel de ces rôles n'est pas travaillé à l'école :
- a. chorégraphe. c. juge.
 b. danseur. d. spectateur.
- 29 Lors de l'enseignement d'activités de combat à l'école maternelle, la progression d'apprentissage recommandée consiste à débiter par une opposition :
- a. au corps à corps. c. directe.
 b. interindividuelle. d. indirecte.
- 30 Lors de l'enseignement de jeux et sports collectifs à l'école, on peut diminuer la quantité d'informations visuelles à traiter par les élèves en faisant baisser :
- a. le temps du jeu. c. la taille du terrain.
 b. le nombre de joueurs. d. le nombre de règles de jeu.

CORRIGÉS

- 1 c. → pp. 20-21 ; 2 b. → p. 21 ; 3 a. → p. 22 ; 4 d. → p. 24 ;
 5 d. → p. 32-33 ; 6 b. → pp. 37-38 ; 7 a. → p. 39 ; 8 c. → pp. 26-27 ;
 9 b. → p. 25 ; 10 c. → p. 52 ; 11 a. → pp. 52-53 ; 12 c. → p. 53 ;
 13 b. → p. 54 ; 14 b. → p. 68 ; 15 c. → p. 73 ; 16 a. → p. 75 ; 17 b. → p. 75 ;
 18 a. → pp. 27, 76 ; 19 d. → p. 85 ; 20 c. → pp. 86-87 ; 21 b. → p. 91 ;
 22 d. → p. 90 ; 23 a. → p. 74 ; 24 c. → pp. 89-93 ; 25 c. → pp. 121-123 ;
 26 a. → p. 155 ; 27 c. → p. 189 ; 28 c. → p. 216 ; 29 d. → pp. 249, 251 ;
 30 b. → pp. 269-270



PARCOURS DE RÉVISIONS PERSONNALISÉ

- Calculez votre score et suivez nos conseils

Maîtriser les repères disciplinaires	/25
Maîtriser les repères didactiques	/5

- À partir de ce score et surtout des questions mal maîtrisées, déterminez un ordre de lecture des chapitres : vous pouvez commencer par les domaines dans lesquels vous vous sentez le plus à l'aise, ou au contraire travailler en priorité vos difficultés.

- Au début de chaque chapitre, commencez par effectuer l'autoévaluation, puis prenez connaissance des conseils. Ces derniers pointent la plupart des difficultés rencontrées par les candidats et les notions à bien maîtriser pour le concours. Au regard de celles-ci, par le biais des renvois proposés dans le corrigé, consultez les éléments de cours correspondants, faites ensuite les exercices d'application et enfin exercez-vous avec les sujets blancs ou officiels proposés en fin de chapitre.

PARTIE 1

Repères disciplinaires sur l'EPS à l'école primaire

- 1** Les fondements de l'EPS
en tant que discipline
d'enseignement à l'école primaire 17
- 2** Repères sur l'enseignement
de l'EPS et les apprentissages
à l'école primaire 49
- 3** Repères institutionnels
et méthodologiques
sur l'épreuve EPS du CRPE 99

1

Les fondements de l'EPS en tant que discipline d'enseignement à l'école primaire¹

AUTOÉVALUATION

- ❶ Le sigle EPS désigne :
 - a. l'éducation physique scolaire
 - b. l'enseignement physique scolaire
 - c. l'éducation physique et sportive
 - d. l'enseignement du sport à l'école
- ❷ L'enseignement de l'EPS à l'école :
 - a. est facultatif.
 - b. est depuis longtemps obligatoire.
 - c. dont le caractère obligatoire a souvent été remis en question.
 - d. est devenu récemment obligatoire.
- ❸ L'éducation physique et sportive :
 - a. s'adresse uniquement au corps.
 - b. a une utilité sociale mais aucune utilité scolaire.
 - c. a une utilité scolaire mais aucune utilité sociale.
 - d. est une éducation du corps tout en étant au service de visées intellectuelles, morales et sociales.
- ❹ Contribuer au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants :
 - a. est la finalité de l'EPS tout au long de la scolarité.
 - b. est la finalité de l'EPS en maternelle.
 - c. est une compétence générale de l'EPS au C2.
 - d. est un objectif de l'EPS en maternelle.
- ❺ Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique :
 - a. est un objectif de l'EPS au C1.
 - b. est un objectif de l'EPS au C2.
 - c. est un objectif de l'EPS au C3.
 - d. est un objectif de l'EPS sur les trois cycles de l'école primaire.

1. Auteur du chapitre : Haimo Groenen.

1. Les fondements de l'EPS en tant que discipline d'enseignement à l'école primaire

- 6 À quel domaine du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la compétence générale de l'EPS « Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière » contribue-t-elle ?
- a. Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer.
 - b. Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre.
 - c. Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen.
 - d. Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques.
- 7 La natation est enseignée pour amener les élèves à adapter leurs déplacements à des environnements variés :
- a. au C1.
 - b. au C2.
 - c. aux C2 et C3.
 - d. sur les trois cycles de l'école primaire.
- 8 Les programmes de maternelle fixent l'horaire de l'EPS :
- a. à 3 heures par semaine.
 - b. à une séance hebdomadaire de 30 à 45 minutes.
 - c. à plusieurs séances de 30 à 45 minutes par semaine.
 - d. à une séance quotidienne de 30 à 45 minutes.
- 9 Les fiches ressources proposées sur le site Éduscol :
- a. correspondent à des textes officiels.
 - b. visent à aider les professeurs dans la compréhension et la mise en œuvre des programmes.
 - c. couvrent uniquement le C1.
 - d. couvrent uniquement les C2 et C3.
- 10 Les activités physiques :
- a. sont des activités sportives.
 - b. sont l'objectif de l'EPS à l'école primaire.
 - c. sont les moyens et supports éducatifs de l'EPS.
 - d. sont des activités artistiques.
- 11 Les activités physiques enseignées en EPS :
- a. ont toujours été les mêmes indépendamment des périodes historiques.
 - b. ont évolué au fil du temps.
 - c. ont toujours été des activités sportives.
 - d. ont toujours été des activités physiques sportives et artistiques.
- 12 Le sport peut être défini dans un sens restreint comme :
- a. la pratique d'une activité physique.
 - b. une compétition.
 - c. un règlement.
 - d. l'ensemble des situations motrices codifiées et réglementées sous forme d'institutions et de compétitions.
- 13 On considère aujourd'hui la santé comme :
- a. une absence de maladie.
 - b. une absence d'infirmité.
 - c. un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.
 - d. le fait de ne prendre aucun traitement médical.

- 14 L'école se préoccupe de la santé des élèves depuis :
- a. la fin du XIX^e siècle.
 - b. le début du XX^e siècle.
 - c. les années 1980.
 - d. le début du XXI^e siècle.
- 15 L'éducation à la santé est une finalité de l'EPS :
- a. au C1.
 - b. au C2.
 - c. au C3.
 - d. sur les trois cycles de l'école primaire.
- 16 L'activité physique est :
- a. toujours bénéfique pour la santé.
 - b. toujours néfaste pour la santé.
 - c. bénéfique pour la santé sous certaines conditions.
 - d. recommandée par les autorités publiques sous une forme intense et compétitive.
- 17 L'éducation à la santé apporte des effets bénéfiques :
- a. à court terme.
 - b. à long terme.
 - c. à moyen terme.
 - d. à l'école.

CORRIGÉS

- 1 c. → p. 20 ; 2 b. → p. 20 ; 3 d. → p. 21 ; 4 b. → p. 24 ; 5 a. → p. 26 ;
 6 d. → p. 30 ; 7 c. → p. 27 ; 8 b. → p. 33 ; 9 b. → p. 34 ; 10 c. → pp. 27, 28, 34-35 ;
 11 b. → pp. 34-35 ; 12 d. → pp. 34-35 ; 13 c. → p. 37 ; 14 b. → p. 38 ; 15 d. → p. 41 ;
 16 c. → pp. 39-40 ; 17 b. → p. 41.

CONSEILS

- Pour comprendre l'EPS à l'école primaire, il est important de situer ses origines et son évolution historique, et de saisir ce qui fait son identité, sa spécificité scolaire, ses relations avec l'école et avec le sport.
- Afin de pouvoir répondre à ces questions, il est impératif de bien maîtriser les orientations des programmes de maternelle et de l'élémentaire, en étant vigilant aux points communs éventuels entre l'EPS aux C1, C2 et C3, mais aussi aux spécificités qui apparaissent entre les cycles. Il faut également distinguer ce qui relève des textes officiels ou des autres ressources à disposition des professeurs.
- Il est essentiel de bien comprendre, différencier et relier EPS, AP et sport.
- L'éducation à la santé est à la croisée d'enjeux sociétaux, économiques et scolaires. Il est important de bien cerner les particularités de l'éducation à la santé (à ne pas confondre avec la finalité santé), la place de l'EPS dans l'éducation à la santé, et sa contribution spécifique dans le cadre des finalités de l'école et des dispositifs éducatifs qu'elle met en place.

COURS

1 Définitions et spécificités de l'EPS

A. L'EPS : une discipline à part entière à l'école

Enseigner une discipline d'enseignement implique d'en maîtriser les caractéristiques et les fondements scolaires. Soulignons tout d'abord que l'éducation physique et sportive (EPS) peut être considérée comme une **discipline scolaire à part entière**. Les programmes de l'école élémentaire le confirment en perpétuant le **caractère obligatoire de l'EPS** et en déterminant les savoirs à enseigner aux différents cycles d'enseignement, critère essentiel d'une discipline scolaire (Pierre Arnaud, « L'évolution de l'éducation physique », in *La gymnastique volontaire*, n° 18, septembre 1981).

L'EPS est le fruit d'une longue histoire, faite de continuités et de ruptures qui marquent son appellation même. La gymnastique scolaire du XIX^e siècle laisse place à l'éducation physique (EP) au début du XX^e siècle, laquelle évolue vers l'EPS durant la Seconde Guerre mondiale. L'avènement de l'EPS traduit un processus de sportivisation de la discipline, l'utilisation d'activités sportives (sports athlétiques, collectifs, de combat...) en complément d'autres activités physiques (AP), comme les jeux traditionnels ou les activités artistiques. Pour plus de clarté, nous dirons que l'EPS est **une forme sportivée et scolarisée d'EP** (Yves Gougeon, « EP, EPS : identité, identification, différenciations », in *Textes parcourus, Préparation Écrit 1 Capeps, Session 2000*, IUFM Nord – Pas-de-Calais, Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 1999).

Les cinq domaines d'apprentissage structurant les programmes de l'école maternelle ne mentionnent pas l'EPS, mais c'est dans le domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » que trouve place l'éducation du corps, même si elle ne s'y limite pas. Nous utiliserons néanmoins l'expression générique « EPS » pour désigner le domaine d'apprentissage (maternelle) ou la discipline d'enseignement (élémentaire) à l'école primaire. Sur les trois cycles, l'EPS repose en effet sur la pratique par les élèves d'activités physiques variées, source d'expériences corporelles diversifiées chez les élèves, et moyen d'éducation de ces derniers.

B. L'EPS : une discipline essentielle à l'école

L'importance accordée par les acteurs politiques et scolaires à cette discipline est confirmée par les textes ayant réglé sa place et ses missions à l'école. Après avoir été rendue facultative en 1850, la gymnastique scolaire devient obligatoire en 1880 pour les garçons dans tous les types d'enseignements du primaire et du secondaire, et ce avant même l'obligation scolaire proclamée en 1882. Cette année-là, l'EP est également rendue obligatoire pour les jeunes filles. Le caractère obligatoire de l'EPS à l'école n'a depuis jamais été remis en question (Édouard Solal, *L'Enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire (1789-1990). Un parcours difficile*, éd. Revue EPS, 1999).

Cette situation fait écho à la définition de l'éducation proposée par le sociologue Émile Durkheim : « L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné. » (Émile Durkheim, « Éducation », in Ferdinand Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie*, Paris, Hachette, 1911, p. 532. Cette définition fait encore référence actuellement.)

L'idée même d'éducation inclut ainsi une éducation du corps. Le philosophe et historien Jacques Ulmann argumente dans le même sens : « La notion même d'éducation implique l'existence d'une éducation physique [...] il n'est pas d'éducation en l'absence d'une éducation corporelle. » Il précise aussi : « La disponibilité du corps aux fins éducatives constitue le premier et le plus urgent des impératifs de l'éducation, une sorte de condition *sine qua non*. » (Jacques Ulmann, « Sur quelques problèmes concernant l'éducation physique », *Revue EPS*, n° 81, 1966, p. 7-11.) Pour Ulmann, **la santé est la condition de toutes les autres finalités éducatives** (Jacques Ulmann, « Les rapports historiques entre l'éducation physique et le sport », *Revue EPS*, n° 238, 1992). Par son action sur le corps de l'individu et sa portée hygiénique, l'EP joue un rôle décisif dans le processus éducatif dans son ensemble.

Le corps est au cœur de l'identité de l'EP, ce qui participe à sa singularité. Selon la formule consacrée, l'EPS est une « discipline à part entière mais entièrement à part » (Hébrard, *EPS : Réflexions et perspectives*, Paris, Éditions Revue EPS, 1986). Pour autant, si l'EPS est une éducation du corps et pour le corps par la pratique d'AP, elle ne se limite pas à la dimension corporelle de la conduite humaine. L'EP a également toujours été au service **de visées morales et sociales**, ce qui accentue sa spécificité et son identité éducative. En transmettant des valeurs conformes au pouvoir politique (formation du citoyen par exemple) et aux besoins sociaux (notamment en matière de santé publique par exemple), la discipline a construit et perpétué **son utilité sociale**.

L'EP a enfin toujours tissé des liens avec des **visées éducatives intellectuelles**. Comme l'a parfaitement montré Pierre Arnaud à travers sa thèse sur l'homomorphisme scolaire, l'EP a dû participer au développement chez les élèves des fonctions intellectuelles si chères à l'école française pour asseoir et renforcer sa légitimité scolaire. L'école française a en effet longtemps été marquée par un dualisme conduisant à une séparation du corps et de l'esprit, et à une valorisation de ce dernier dans l'enseignement. Deux types de pédagogies ont alors été utilisés en EP : les pédagogies corporelles de l'intelligence visant le développement des fonctions intellectuelles sur la base d'exercices corporels, puis les pédagogies intellectualistes de la motricité utilisant les processus cognitifs pour développer les habiletés motrices.

Les programmes et textes officiels permettent d'aller plus loin dans la compréhension des fondements de l'EPS en tant que discipline d'enseignement. Ils orientent les contenus et les modalités d'enseignement de la discipline.

2 Programmes scolaires et textes officiels

L'enseignement implique de connaître et de maîtriser un certain nombre de textes officiels, dont les programmes scolaires pour la maternelle et l'élémentaire. Les textes officiels ne constituent pas une vérité intangible, mais un cadrage général et évolutif.

Les **programmes** publiés dans le *Bulletin officiel* (B.O.) permettent d'identifier les **visées éducatives** (au sens de ce qui est visé, recherché, sur le plan éducatif) et les **contenus** (au sens générique de ce que l'on veut enseigner aux élèves) assignés à chaque domaine d'apprentissage (maternelle) ou discipline (élémentaire), les **moyens** prévus à cet effet, la spécificité de chaque cycle d'enseignement, la **progression** établie entre ceux-ci, et plus largement la contribution de chaque domaine ou discipline aux missions et finalités de l'école. Parallèlement, d'autres textes officiels régissent ou orientent l'enseignement de l'EPS à l'école.

Citons en particulier le socle commun de connaissances, de compétences et de culture de (B.O. de l'Éducation nationale n° 17 du 23 avril 2015) développé plus loin, ou encore le parcours éducatif de santé (circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016), mais aussi la circulaire n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives et le décret n° 2017-766 du 4 mai 2017 sur l'agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives (ces deux derniers textes officiels sont publiés au BO n° 34 du 12 octobre 2017).

Les caractéristiques de certaines AP et les contraintes liées à leur enseignement s'accompagnent de **textes officiels spécifiques**. C'est le cas en particulier des **activités aquatiques et nautiques** (AAN) qui font l'objet d'une attention particulière de la part du législateur, comme en témoignent les textes officiels encadrant et réglementant leur enseignement et leur pratique à l'école (voir la partie dédiée à la natation dans le chapitre 2).

L'enseignement de certaines AP doit également respecter la **circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999** (complétée par plusieurs circulaires depuis 2000) relative à l'organisation des **sorties réalisées à l'école primaire**.

A. Enjeux, finalités et objectifs de l'EPS à l'école primaire

Si l'EPS possède des **finalités** et **objectifs** qui lui sont propres, son enseignement est au service des missions et des finalités de l'école, des priorités éducatives fixées pour chaque cycle d'enseignement, et de la construction du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Selon les programmes, la mission principale de l'école maternelle « est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité ». Les programmes du cycle 2 (C2) stipulent que « la maîtrise des langages, et notamment de la langue française, est la priorité ». Le cycle 3 (C3) « a tout d'abord pour objectif de stabiliser et d'affermir pour tous les élèves les apprentissages engagés dans le cycle 2, à commencer par ceux du langage », et doit assurer une meilleure transition entre l'école et le collège.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture « définit les finalités de la scolarité obligatoire », en étant « composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire » :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Et « chacun de ces domaines requiert la contribution transversale et conjointe de toutes les disciplines et démarches éducatives », donc de l'EPS.

Les contenus transmis en EPS en lien avec les AP supports répondent à des visées éducatives (ce qui est visé, recherché au plan éducatif) plus larges qui participent à la spécificité de l'EPS en tant que discipline d'enseignement. Les visées éducatives de l'EPS peuvent être formulées à plusieurs niveaux, du plus général au plus spécifique, et sur plusieurs échelles temporelles, allant du court au long terme. Nous choisissons ici de décliner ces visées éducatives en finalités et objectifs, bien que la terminologie des programmes des cycles 1, 2 et 3 et celle du socle commun ne soit pas uniformisées². Ces visées éducatives traduisent, à des échelles différentes, les **enjeux** de l'EPS, au sens de ce qu'il y a à gagner pour un élève à travers les enseignements dispensés dans le cadre de la discipline.

Nous définissons une **finalité** comme étant une visée éducative générale à **long terme**, qui constitue une sorte **d'idéal**. Le développement moteur ou l'autonomie illustrent cette définition car ils peuvent toujours être perfectionnés. Souvent, une finalité de l'EPS concerne également **d'autres domaines d'apprentissages ou disciplines scolaires** et tisse des liens avec le socle commun (cf. la citoyenneté ou l'autonomie par exemple).

Nous définissons un **objectif** comme **une visée à court ou moyen terme** et en lien direct avec **les savoirs de la discipline**. Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés est l'un des objectifs des programmes de maternelle. Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée est l'un des quatre champs d'apprentissage de l'EPS aux cycles 2 et 3, et peut être considéré comme l'un des objectifs de la discipline.

Le terme de compétence connaît des définitions très variées dans le champ éducatif et scolaire. Nous pouvons définir simplement **une compétence comme étant un savoir-faire** permettant **d'être efficace dans une situation donnée**, mobilisant un ensemble de **ressources**, et **réinvestissable** dans une situation proche. Le socle commun définit d'ailleurs une compétence par « l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite ».

2. Les programmes de maternelle parlent de missions de l'école, de fonction de l'école, d'enjeux de formation et d'objectifs visés à l'échelle de chaque domaine d'apprentissage. Les programmes d'EPS des C2 et C3 parlent de finalités, de compétences générales, de champs d'apprentissages, de compétences travaillées. Le socle commun parle de finalités de l'école obligatoire, d'enjeux de formation, d'objectifs de connaissances et de compétences.

En EPS, il est possible de distinguer **une compétence propre** à un groupe d'AP ou à un domaine d'apprentissage (exemple au C2 : comprendre le but du jeu et orienter ses actions vers la cible, en jeux traditionnels, jeux pré-sportifs...), **d'une compétence relative** ou **spécifique** à une AP (exemple au C2 : se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion) voire à une situation donnée. Réaliser une performance mesurée est un savoir-faire que l'on peut développer dans la famille des activités athlétiques et en natation. Nager 15 mètres ne devient une compétence précise que si les **conditions de réalisation** de cette performance sont définies, à travers le milieu (environnement naturel ou piscine, profondeur de l'eau...), le type de nage (nage ventrale, tous types de nages autorisés), le matériel mis à disposition éventuellement (lunettes de natation, utilisation d'engins améliorant la flottaison...), etc. Le professeur doit ainsi préciser et définir les compétences et éventuellement les connaissances qu'il veut transmettre à ses élèves tout en se plaçant en conformité avec les programmes.

a. Finalités de l'EPS à l'école primaire

Les programmes permettent d'identifier pour l'EPS trois grandes finalités au C1, et cinq finalités communes aux C2 et C3. La première en C2 et C3 – « former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble » – constitue selon les programmes la finalité de l'EPS tout au long de la scolarité.

Finalités de l'EPS à l'école primaire	
C1	C2 et C3
<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants : permettre aux enfants d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habilités motrices, de maîtriser de nouveaux équilibres, de construire leur latéralité, l'image orientée de leur corps, de mieux se situer dans l'espace et le temps. - Contribuer à la socialisation : développer la coopération, établir des rapports constructifs à l'autre, lutter contre les stéréotypes, contribuer à la construction de l'égalité entre filles et garçons. - Participer à une éducation à la santé, en conduisant tous les enfants à éprouver le plaisir du mouvement et de l'effort, à mieux connaître leur corps pour le respecter. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. - L'EPS développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu. - Amener les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. - Assurer l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. - Initier au plaisir de la pratique sportive.

Les **finalités** de l'EPS concernent donc différentes dimensions de la conduite humaine : **motrices, psychologiques et sociales**. Des continuités et des spécificités apparaissent au fil des cycles. Le **développement moteur** et l'**éducation physique** sont une permanence dans les finalités de l'EPS, conformément à la spécificité de son objet.

L'éducation à la santé, le plaisir de l'activité physique et la socialisation sont également permanents.

À partir du cycle 2, l'EPS vise la transmission d'une **culture physique sportive et artistique, issue et constitutive des APSA**. Les APSA sont dès lors à la fois le moyen éducatif de l'EPS et l'une de ses finalités. Ulmann (1966) a montré que les activités physiques constituent des phénomènes de civilisation et des faits de culture. Les APSA font partie du mode de vie des sociétés contemporaines, dont témoigne leur place croissante dans les loisirs et les médias par exemple. Ulmann trouve ainsi dans la dimension culturelle des activités physiques un facteur de légitimation de l'EP. Si chaque discipline scolaire **transmet un domaine de la culture jugée légitime**, l'EP est chargée de transmettre le secteur culturel relatif à la culture physique sportive et artistique, constitutive des APSA.

Les finalités de l'EPS aux C2 et C3 sont par ailleurs fortement liées et en **cohérence** avec le **socle commun** de connaissances, de compétences et de culture. Elles en constituent souvent une sorte de traduction (par exemple : « Former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble » renvoie au 3^e domaine du socle : « La formation de la personne et du citoyen » ; « L'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale » renvoie au 5^e domaine du socle : « Les représentations du monde et l'activité humaine »). À l'école élémentaire, c'est bien le socle commun qui oriente les enseignements disciplinaires, même si chaque discipline y contribue de façon originale.

Aux C2 et C3, les compétences générales de l'EPS permettent d'ailleurs de préciser les visées éducatives poursuivies en EPS de façon transversale aux APSA et à long terme. **Cinq compétences générales** concourent respectivement aux **cinq domaines du socle commun**, et sont à décliner en lien avec les quatre champs d'apprentissage de l'EPS et les APSA enseignées.

Domaines du socle	Compétences générales (CG) de l'EPS aux C2 et C3
Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer	CG1 : Développer sa motricité et construire un langage du corps
Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre	CG2 : S'approprier seul ou à plusieurs par la pratique, les méthodes et outils pour apprendre
Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen	CG3 : Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités
Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques	CG4 : Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
Domaine 5 : Les représentations du monde et l'activité humaine	CG5 : S'approprier une culture physique sportive et artistique

APPLICATION 1

Quelle est la finalité de l'EPS tout au long de la scolarité ?

→ Corrigé p. 45

b. Objectifs de l'EPS à l'école primaire

Les programmes fixent quatre objectifs au cycle 1 pour le domaine d'apprentissage « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » (traduit ici en EPS), et quatre champs d'apprentissage (CA) (traduits ici en termes d'objectifs) aux C2 et C3.

Les objectifs de l'EPS à l'école primaire	
Domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » au C1 : 4 objectifs	EPS aux C2 et C3 : 4 champs d'apprentissage
<p>O1 : Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets</p> <p>O2 : Adapter ses équilibres et déplacements à des environnements ou des contraintes variés</p> <p>O3 : Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique</p> <p>O4 : Collaborer, coopérer, s'opposer</p>	<p>CA1 : Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée</p> <p>CA2 : Adapter ses déplacements à des environnements variés</p> <p>CA3 : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique</p> <p>CA4 : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel</p>

Ces objectifs sont adaptés au niveau de développement de l'enfant et visent à le favoriser. Une cohérence et des points communs apparaissent entre le cycle 1 d'une part, et les cycles 2 et 3 d'autre part, malgré des formulations différentes : agir dans l'espace et la durée, l'adaptation de ses déplacements à l'environnement, l'expression et l'activité artistique, l'opposition et la coopération.

Les programmes de la maternelle fixent des attendus de fin de cycle (AFC). Chaque AFC renvoie à un, voire plusieurs, des quatre objectifs présentés plus haut.

Attendus de fin de cycle 1	Lien/objectifs
AFC1 : Courir, sauter, lancer de différentes façons, dans des espaces et avec des matériels variés, dans un but précis	O1
AFC2 : Ajuster et enchaîner ses actions et ses déplacements en fonction d'obstacles à franchir ou de la trajectoire d'objets sur lesquels agir	O1 ou O2
AFC3 : Se déplacer avec aisance dans des environnements variés, naturels ou aménagés	O1 ou O2
AFC4 : Construire et conserver une séquence d'actions et de déplacements, en relation avec d'autres partenaires, avec ou sans support musical	O3
AFC5 : Coordonner ses gestes et déplacements avec ceux des autres, lors de rondes et jeux chantés	O3
AFC6 : Coopérer, exercer des rôles différents complémentaires, s'opposer, élaborer des stratégies pour viser un but ou un effet commun	O4

Les programmes de l'école maternelle fixent quelques repères généraux sur la progression des apprentissages. Par exemple, pour « Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets », il faut apprendre à parcourir plus de distance dans un temps donné.

Les programmes des C2 et C3 précisent que chaque champ d'apprentissage permet aux élèves de construire des compétences intégrant trois dimensions : **motrice, méthodologique et sociale**, en s'appuyant sur une diversité d'APSA. Chaque cycle devant permettre aux élèves de rencontrer les quatre champs d'apprentissage.

Les programmes de C2 et C3 fixent également des attendus de fin cycle dans les quatre champs d'apprentissage de l'EPS, et des repères sur les compétences travaillées pendant le cycle. Nous ne ferons qu'illustrer cette démarche pour le champ d'apprentissage « Adapter ses déplacements à des environnements variés » par quelques exemples non exhaustifs. Ils montrent que ces AFC et les compétences sont plus ou moins larges ou précis.

	Cycle 2	Cycle 3
Attendus de fin de cycle	Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion	Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015. En février 2022, l'ASSN a été abrogé et remplacé par l'ASNS.
Compétences travaillées pendant le cycle	Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices	Adapter son déplacement aux différents milieux
	Respecter les règles essentielles de sécurité	Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ

Une comparaison des programmes laisse apparaître des axes de progression au fil de la scolarité, selon des critères généralement qualitatifs, voire quantitatifs, tant à l'échelle des quatre champs d'apprentissage qu'à celle des compétences générales. Dans l'exemple ci-dessus de la natation, un élève de cycle 2 doit être capable de nager une quinzaine de mètres sans appui, alors qu'en fin de cycle 3, l'élève doit être capable de nager 40 mètres (cf. le contenu du parcours à réaliser pour l'attestation scolaire du savoir-nager en sécurité).

Avant même de décliner les acquisitions visées dans les quatre champs d'apprentissage, les programmes présentent également les compétences générales travaillées aux C2 et C3 en lien avec le socle commun. Les quatre CA viennent donc bien au service des CG et du socle (voir détails plus loin), en lien avec les dimensions motrices, méthodologiques et sociales inhérentes aux compétences visées.

APPLICATION 2

Quels points communs et différences peut-on identifier entre les objectifs de l'EPS en maternelle et en élémentaire ?

→ Corrigé p. 45

B. Les activités physiques : supports et moyens éducatifs de l'EPS

L'EPS repose sur la pratique par les élèves d'AP variées. Nous utiliserons l'expression générique AP pour aborder les activités physiques supports de l'EPS sur les trois cycles, et nous réserverons l'expression APSA pour aborder les activités physiques enseignées en C2 et C3, conformément aux orientations des programmes. De plus, certaines acti-

Repères disciplinaires sur l'EPS à l'école primaire

vités physiques ne sont ni sportives, ni artistiques (ex : le jeu du béret). La nature de ces AP varie selon les cycles et les objectifs poursuivis, car la pratique de **chaque AP** peut contribuer de manière singulière à l'éducation de l'élève en le confrontant à des situations et à des **problèmes spécifiques**. Chaque AP renvoie ainsi à des **enjeux éducatifs**. L'enseignant choisit les AP et des formes de pratique afin qu'elles soient adaptées aux caractéristiques développementales et aux capacités des enfants.

Les programmes du C1 ne citent que rarement les AP associées aux quatre objectifs de l'EPS. L'accent n'est pas mis sur l'AP en tant que support culturel, mais sur le développement des capacités des élèves (d'où l'utilisation pour le cycle 1 du sigle AP et non de celui d'APSA). Un objectif peut mobiliser plusieurs AP, et une même AP peut être utilisée pour atteindre plusieurs objectifs. Les possibilités relatives au choix des AP sont donc très étendues, sachant qu'une AP sera enseignée sous une forme adaptée à l'objectif poursuivi (les formes jouées occupant une place privilégiée). La déclinaison de ces quatre objectifs dans les programmes laisse toutefois apparaître en filigrane certaines AP. Le tableau suivant, sans prétendre à l'exhaustivité, illustre ces liens possibles.

Objectifs	Apprentissages visés	AP support
O1 : Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets	Enchaîner des comportements moteurs pour assurer une continuité d'action ; fournir des efforts dans la durée ; reproduire un effet obtenu par hasard ; constater les résultats de ses actions ; expérimenter les propriétés des objets	Parcours moteurs, activités athlétiques (courses, sauts, lancers)
O2 : Adapter ses équilibres et déplacements à des environnements ou des contraintes variés	Découvrir leurs possibilités ; mettre en jeu des conduites motrices inhabituelles ; développer de nouveaux équilibres ; permettre de nouveaux modes de déplacement ; découvrir des espaces inconnus ou présentant de l'incertitude	Activités gymniques, activités aquatiques, escalade, activités de roue et de glisse (tricycle, vélo, trottinette, draisienne, patin, etc.), marche, course...
O3 : Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique	Découvrir et affirmer ses possibilités d'improvisation, d'invention et de création ; s'inscrire dans une réalisation de groupe, participer à un projet collectif ; tenir des rôles d'acteurs, de spectateurs	Rondes, danses, arts du cirque, jeux chantés...
O4 : Collaborer, coopérer, s'opposer	Intégrer des règles communes ; atteindre un but commun ; entrer au contact du corps de l'autre en le respectant ; s'approprier différents rôles sociaux (arbitre, observateur...)	Jeux moteurs, jeux traditionnels (exemple : jeu des déménageurs, du chat et de la souris), jeux de lutte

Liste des abréviations utilisées

AFC : attendu de fin de cycle

AP : activité physique

APA : activité physique artistique

APSA : activité physique sportive et artistique

BO : bulletin officiel

EPS : éducation physique et sportive

CG : compétence générale

OE : objet d'enseignement

O1 à O4 : objectif 1 à 4 des programmes de l'école maternelle pour le domaine d'apprentissage Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

C1 : cycle 1

C2 : cycle 2

C3 : cycle 3

SA : situation d'apprentissage

SR : situation repère

UA : unité d'apprentissage

VD : variable didactique

Achévé d'imprimer : juillet 2022

Dépôt légal : août 2022

N° éditeur : xxxxx

N° d'imprimeur : xxxxx